

Avant de passer à l'ordre du jour,

il est précisé que la participation au repas du 07 janvier 2017 est limitée à la seule présence des conseillers municipaux, et conjoints, des employés communaux et conjoints, comme il en avait été décidé lors du conseil municipal du 24.11.2016.

Le conseil municipal se réunit ce jour pour discuter et débattre des points suivants :

- bilan des 3 années passées,
- validation des grandes orientations,
- projets à développer.

Tour d'horizon du « Reste à faire » / projets 2014 - 2020.

### **Communication, relation avec les administrés.**

- décentraliser les réunions de conseil : et prévoir une réunion une ou deux fois par an à Bataville, pour sensibiliser les administrés du secteur. Voir pour utiliser les locaux de la Com/com.
- faire travailler la commission « Jeunesse » : elle n'a pas fonctionné depuis sa création en 2014, idem pour d'autres commissions locales.
- Site Internet : Résilier le contrat conclu pour l'actuel site Internet et en faire réaliser un nouveau plus convivial, dynamique et agréable à visiter.
- Vœux de la Municipalité : à cette occasion, inviter les nouveaux habitants et ce chaque année

### **travaux, amélioration du cadre de vie**

- Trottoirs et routes à Bata : un projet de réfection de la voirie est en cours, instruit par la MATEC (instance départementale). Etudier la solution de rues à sens unique, pour la sécurité des automobilistes et des piétons.
- Actuellement, les modules de jeux à la cité sont accessibles aux enfants de moins de 12 ans. Limiter l'utilisation des jeux à des enfants de moins de 8 ans serait plus judicieux.
- L'aire de jeux au village, en place près de l'Eglise ; pour des raisons de sécurité (risque de chutes de tuiles du toit de l'église), déplacer l'aire de jeux au Lotissement St Blaise, comme il avait été dit (mais non voté) lors d'un précédent conseil municipal. Le problème lié à la sécurité, (les chutes de tuiles), ne sera pas réglé pour autant.
- Stationnement des voitures sur les trottoirs au village (Grand'Rue ; route de Foulcrey) : ces voitures stationnées pour la plupart à cheval sur la route et le trottoir, empêchent la libre circulation des piétons. Etudier la possibilité d'un marquage au sol. Sensibiliser les riverains.
- Epave de voiture immobilisée dans la commune. Une verrue dans l'environnement. Dresser PV si c'est nécessaire, mais il faut coûte que coûte faire enlever l'épave immobilisée depuis des mois rue du Pont de Pierre; relever la plaque d'immatriculation ; recontacter le propriétaire.  
A la cité également, problème de stationnement d'une vieille caravane et nuisances aux alentours.
- Recenser les maisons, granges et autres constructions qui sont en état de délabrement : Faire cet inventaire pour étudier une possible reconversion des lieux. Définir coût de l'opération : achat, démolition, reconstruction. Contacter les propriétaires.
- Installer un miroir au croisement route de Moussey / Route d'Avricourt sur le pylône électrique.
- Couper l'arbre (qui gêne la visibilité) : terrain au croisement de la rue du Pont de Pierre et de la Rue Maculée (demander l'autorisation au propriétaire du terrain Samuel MUNIER).

- Chemin de la Maladrie. L'identifier et indiquer les directions 1. vers l'étang, 2 vers le village.
- Tourisme : Encourager tout projet économique et touristique (programme de l'équipe municipale en 2014) : exemples sur le secteur de l'étang : création de logements insolites, aménagement des bords de plage.
- Faire une exposition de photos anciennes pour parcourir l'historique des travaux : construction de la Grande Ecluse, tracé de l'ancien canal, de la digue et de l'étang....

- **Réunir les membres des commissions locales pour le suivi de toutes ces actions**

Droit de Prémption Urbain / Faisant suite à la réunion de conseil du 24 novembre 2016, le Maire informe qu'à la suite de la déclaration d'intention de vente du bien, cadastré section 12 n° 95 et 97, situé sur le territoire communal, il a été notifié le 03.12.2016 au Notaire Ch. Huguenin de Blamont que « la commune de Réchicourt le Château fait valoir son droit de préempter dans cette vente.

Le 12 décembre 2016.

Le Maire,

G. KELLE



A handwritten signature in blue ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be "G. KELLE".